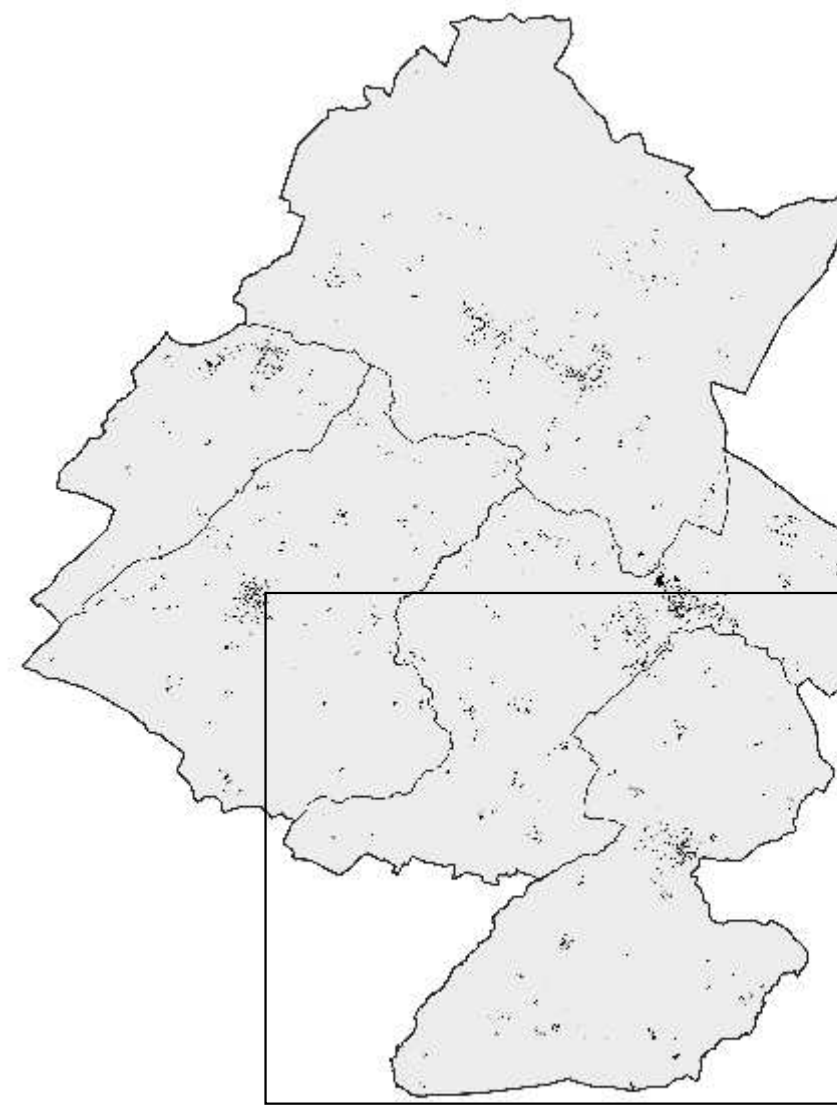


COMMUNE DELEGUEE DE  
FAVERAYE-MACHELLES

Plan Local d'Urbanisme  
Plan de zonage au 1/8000



Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal du 03/10/2016  
Arrêté par le conseil municipal du :

LÉGENDE

Cadastre 2018

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcellaire
- Commune déléguée
- Cimetière

Zonage d'urbanisme

- Limite de zonage
- Libellé de zone

| Intitulé zonage | Libellé                                                                                           |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UA              | Centralité urbaine historique                                                                     |
| UB              | Zone urbaine plus récente et hétérogène, à dominante résidentielle                                |
| UBm             | Secteur d'entrée de ville de Thouaré comportant une forte mixité de fonctions                     |
| UE              | Equipement d'intérêt collectif et service public                                                  |
| UY              | Zone d'activités économiques à dominante d'industrie et d'artisanat                               |
| UYC             | Zone commerciale de Thouaré                                                                       |
| 1AUB            | Zone à urbaniser à dominante résidentielle                                                        |
| 1AUU            | Zone à urbaniser à dominante économique (industrie et artisanat)                                  |
| 2AUB            | Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (dominante résidentielle)              |
| A               | Zone agricole                                                                                     |
| AP              | Zone viticole et agricole protégée                                                                |
| N               | Zone naturelle et forestière                                                                      |
| NC              | Châteaux et demeures avec possibilité de changement de destination                                |
| NGV             | Aire de petit passage                                                                             |
| NL              | Zone naturelle accueillant des activités et sites de loisirs, culturels, sportifs et touristiques |
| NP              | Espace sensible de fond de vallée à fort intérêt écologique et/ou paysager                        |

Eléments du patrimoine bâti et paysager protégés (L.151-19 CU)

- Edifice remarquable et petit patrimoine
- Parc de châteaux et demeures
- Arbre remarquable
- Périmètre d'intérêt patrimonial du coeur historique de Rablay-sur-Layon
- Périmètre de vigilance paysagère lié à la vue sur le moulin de la Pinsonnerie

Eléments du patrimoine naturel et écologique protégés (L.151-23 CU)

- Boisement, bosquet
- Haie, ripisylve, alignement d'arbres
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Boisement et espace cultivé en zone urbaine
- Zone humide (zone à urbaniser)
- Autre zone humide (pré-localisation)

Secteurs concernés par des risques naturels

- Zone d'aléa des cavités (R111-2 du CU)
- Atlas des zones inondables de Maine-et-Loire

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 et s. du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du CU)
- Ligne d'implantation des constructions (L.151-19 du CU)

Informations

- Parc de stationnement de véhicules motorisés, ouvert au public (L.151-4 du CU)
- Zone préférentielle de compensation de zones humides

0 0.5 1 km

